

# Rapport d'activité 2019

Revue de l'année	
Statistiques	5
Compte de résultat 2019	8
Bilan au 31 décembre 2019	10
Annexe aux comptes 2019	12
Rapport de l'organe de révision	13

Composition personnelle 14

Zurich, le 11 mai 2020



## Revue de l'année

En 2019, la Commission des OPA (la Commission) a prononcé 23 décisions dans le cadre de 16 procédures. <sup>2</sup>

Parmi ces procédures, six concernent des offres publiques d'acquisition. L'acquisition du fournisseur suisse de transport et de logistique Panalpina Welttransport (Holding) AG par son concurrent danois DSV A/S représente la plus grosse opération de l'année avec un volume total de CHF 4.432 milliards. L'offre présentée par le groupe de services logistiques français CMA CGM S.A. aux actionnaires de CEVA Logistics AG, sise à Baar, a également atteint une valeur transactionnelle supérieure au milliard de francs, avec un volume d'environ CHF 1.529 milliard. L'offre de Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG aux actionnaires d'Alpiq Holding AG se situe quant à elle en deçà du milliard de francs, avec un volume de CHF 724 millions.<sup>5</sup> Les trois autres offres présentées en 2019<sup>6</sup> se distinguent par des volumes transactionnels sensiblement inférieurs. L'offre d'Edmond de Rothschild SA aux actionnaires d'Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. atteint un volume d'environ CHF 191 millions, alors que le volume de l'offre présentée par BFW Holding AG aux actionnaires de BFW Liegenschaften AG<sup>8</sup> s'élève à environ CHF 139 millions. L'offre de Behr Bircher Cellpack BBC AG aux actionnaires de Groupe Baumgartner Holding AG<sup>9</sup> représente la plus faible valeur transactionnelle de l'année 2019 avec un volume ascendant à CHF 1.5 million. Le volume global des offres publiques présentées en 2019 s'élève à environ CHF 7 milliards. <sup>10</sup> Il excède ainsi largement le volume atteint lors de l'exercice 2018 (environ CHF 925 millions), mais demeure en deçà des valeurs records atteintes en 2017 (environ CHF 31 milliards) et 2016 (environ CHF 46 milliards).

Au cours de l'année écoulée, le nombre d'autres procédures en examen d'états de fait pertinents du point de vue du droit des OPA<sup>11</sup>, tels la (non-)existence de l'obligation de présenter une offre ou l'octroi de dérogations à cette obligation, a fortement baissé. Alors qu'on dénombre, en moyenne, environ neuf procédures de ce type au cours des dix dernières années<sup>12</sup>, l'année

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ces décisions sont disponibles à l'adresse http://www.takeover.ch/transactions/list.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les procédures relatives aux programmes de rachat exonérés en procédure d'annonce ne sont ici pas comptabilisées (cf. Circulaire COPA n° 1 : Programmes de rachat, du 27 juin 2013 (état au 1<sup>er</sup> janvier 2016), ch. 31 ss).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> A ce sujet, voir la décision 726/02 du 10 mai 2019 dans l'affaire Panalpina Welttransport (Holding) AG.

 $<sup>^4</sup>$  A ce sujet, voir la décision 711/02 du 25 janvier 2019 dans l'affaire CEVA Logistics AG.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> A ce sujet, voir la décision 730/02 du 9 juillet 2019 dans l'affaire *Alpiq Holding AG*.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ces trois offres publiques présentaient la caractéristique commune de constituer des offres purement volontaires, non soumises aux règles sur le prix minimum de l'offre. En effet, les offrants respectifs détenaient déjà, avant le lancement de ces offres, des participations dans les sociétés concernées qui étaient supérieures aux seuils générateurs d'une offre obligatoire.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> A ce sujet, voir la décision 724/01 du 17 avril 2019 dans l'affaire Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> A ce sujet, voir la décision 752/01 du 28 novembre 2019 dans l'affaire BFW Liegenschaften AG.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> A ce sujet, voir la décision 741/01 du 6 septembre 2019 dans l'affaire *Groupe Baumgartner Holding SA*.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> A ce sujet, voir également le tableau *Volume des offres publiques d'acquisition* en page 6 du présent rapport d'activité 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Au sujet des « autres procédures », voir les statistiques en page 5 du présent rapport d'activité 2019.

 $<sup>^{12}</sup>$  Soit de 2009 bis à 2018 (compris).



2019 n'en compte que six. <sup>13</sup> Dans ce contexte, les affaires suivantes méritent une attention particulière :

- Par arrêts du Tribunal administratif fédéral du 29 mai 2019<sup>14</sup>, la procédure de recours dirigée contre la décision 672/04 de la Commission, du 1<sup>er</sup> septembre 2018, rendue dans l'affaire *SHL Telemedicine Ltd.*, a pris fin auprès de la dernière instance de recours. La constatation de la Commission, selon laquelle l'offre publique obligatoire de Himalaya (Cayman Islands) TMT Fund, Himalaya Asset Management Ltd., Xiang Xu, Kun Shen et Mengke Cai envers les actionnaires de SHL Telemedicine Ltd. n'a pas été présentée dans le délai imparti (soit jusqu'au 31 août 2018)<sup>15</sup>, a acquis force de chose jugée. En dépit des arrêts du Tribunal administratif fédéral, l'année 2019 n'a pas permis à la procédure conduite dans cette affaire de trouver son dénouement par la concrétisation d'une offre obligatoire.
- Par décision du 6 décembre 2019, le comité des offres publiques d'acquisition et de la responsabilité de l'Etat de la FINMA a partiellement admis les recours dirigés contre la décision 750/01 de la Commission, du 22 novembre 2019, rendue dans l'affaire *Schmolz + Bickenbach AG*; il a accordé aux requérants une dérogation à l'obligation de présenter une offre à des fins d'assainissement<sup>16</sup>, assortie d'une charge. La question de savoir dans quelle mesure la solution retenue par la FINMA établit une nouvelle pratique en matière de dérogations pour des motifs d'assainissement demeure ouverte. Il en va de même des questions que soulève la chargée imposée aux requérants.
- Par décision 745/01 du 25 octobre 2019 dans l'affaire LEM Holding SA, la Commission a constaté que la clause statutaire d'opting out adoptée par l'assemblée générale en juin 2010 déployait ses effets à l'égard de tout actionnaire ou groupe d'actionnaires de LEM Holding SA qui franchirait le seuil générateur de l'obligation de présenter une offre.
   L'opposition déposée par un actionnaire qualifié contre cette décision a été rejetée par la Commission par décision 745/02 du 28 janvier 2020.

Le nombre de programmes de rachat d'actions traités par la Commission en 2019 demeure élevé. A l'image de l'exercice précédent, l'année 2019 compte 27 **programmes de rachat**. Dans 24 cas, les programmes de rachat ont pleinement satisfait aux conditions et charges énoncées aux chapitres 1 à 4 de la Circulaire COPA n° 1 : Programmes de rachats, du 27 juin 2013, qui permettent une exemption en procédure d'annonce. Dans trois cas, la Commission a exonéré les programmes de rachat au moyen d'une décision.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Concernant l'avancement et l'état de la procédure, se référer aux décisions disponibles sous : http://www.takeover.ch/transactions/detail/nr/0672.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Affaires portant les numéros B-6887/2018 et B-6879/2018.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> A ce sujet, voir le chiffre 2 du dispositif de la décision 672/04 du 1<sup>er</sup> septembre 2018 dans l'affaire *SHL Telemedicine Ltd.* ainsi que, pour le surplus, la décision 672/01 du 26 janvier 2018 dans l'affaire *SHL Telemedicine Ltd.* 

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Voir l'art. 136 al. 1 let. e LIMF.



A l'instar des années précédentes, trois commissions plénières ont été convoquées en 2019 pour exécuter les tâches définies à l'art. 3 al. 2 du Règlement de la Commission<sup>17</sup>.

Après avoir connu un exercice déficitaire en 2018<sup>18</sup>, et avoir fait appel à la garantie de déficit accordée par SIX Swiss Exchange AG<sup>19</sup>, la Commission a clôturé l'exercice 2019 en atteignant le seuil de rentabilité grâce aux revenus comparativement plus élevés provenant de ses émoluments<sup>20</sup>, et en dégageant un excédant CHF 136'504.

Sur le plan personnel, Dr Susanne Haury von Siebenthal a démissionné de ses fonctions de membre de la Commission à fin mars 2019. La Commission tient à remercier Susanne Haury von Siebenthal pour son engagement de longue date.

Pour la Commission:

Thomas A. Müller Président

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Soit notamment l'adoption du rapport d'activité annuel à l'intention de la FINMA ainsi que l'approbation du budget et des comptes annuels.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Le déficit de l'exercice 2018 s'élevait à CHF 276'841; à ce sujet, voir le rapport d'activité 2018.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Voir, à ce sujet, l'aperçu général des avances de SIX Swiss Exchange AG en page 11 du présent rapport d'activité 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> A ce sujet, voir le compte de résultat en page 8 du présent rapport d'activité 2019.



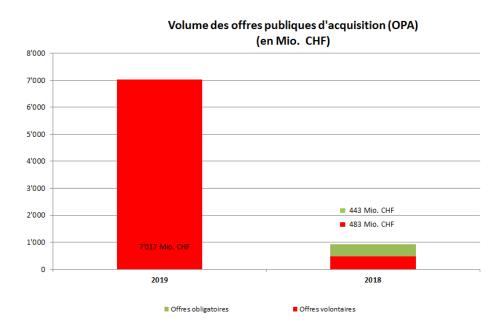
## Statistiques

Offres	2019	2018	2017
Total	6	5	4
<ul> <li>dont offres obligatoires</li> </ul>	0	1	0
<ul> <li>dont offres volontaires</li> </ul>	6	4	4
- dont offres concurrentes	0	0	1
- dont initialement amicales <sup>21</sup>	6	5	4
- dont initialement hostiles <sup>22</sup>	0	0	0
- dont offres en espèces	5	5	3
- dont offres d'échange	1	0	0
- dont offres mixtes	0	0	1
- dont offres avec alternatives en espèces	0	0	0
Programmes de rachat			
Total	27	27	23
<ul> <li>dont exonérations en procédure d'annonce</li> </ul>	24	21	21
<ul> <li>dont exonérations par décision</li> </ul>	3	6	2
- dont rachats au prix du marché	16	18	17
<ul> <li>dont rachats sur ligne ordinaire</li> </ul>	7	4	6
<ul> <li>dont rachats sur ligne séparée</li> </ul>	10	14	12
- dont rachats à prix fixe	7	4	3
<ul> <li>dont rachats par options put</li> </ul>	4	4	3
- dont rachats par échange	0	1	0
Autres procédures			
Total	6	7	3
<ul> <li>Dérogations à l'obligation de présenter une offre / (Non-)existence de l'obligation de</li> </ul>			
présenter une offre	4	6	2
- Application du droit suisse des OPA	0	0	1
- Offre potentielle	0	0	0
- Qualification attestation d'équité (fairness	2	1	0
opinion)			
- Autres	0	0	0
Décisions			
- Nombre total de décisions de la Commission	23	24	16
- dont décisions publiées	22	24	15
- dont décisions non publiées	1	0	1
- Nombre de décisions contestées			
- devant la Commission (opposition)	1	0	0
- devant la FINMA (recours)	1	2	0
- devant le TAF (recours)	1	1	0

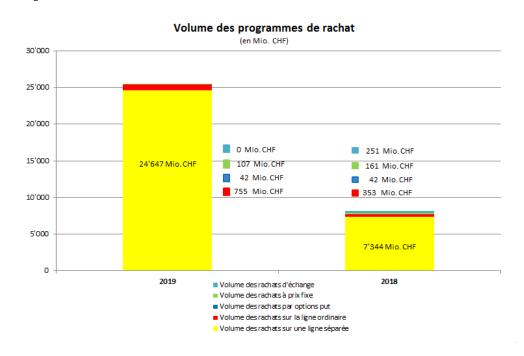
 $<sup>^{21}</sup>$  Le rapport du conseil d'administration recommande d'accepter l'offre ou renonce à formuler une recommandation.  $^{22}$  Le rapport du conseil d'administration recommande de refuser l'offre.



## Offres publiques d'acquisition



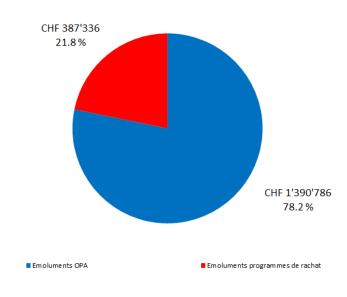
#### Programmes de rachat



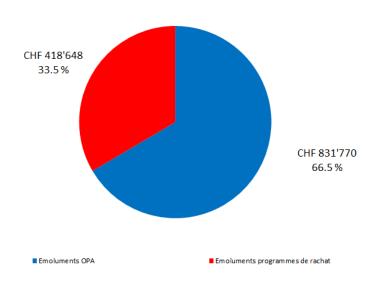


#### **Emoluments**

### Recettes provenant des émoluments 2019 CHF 1'778'122



### Recettes provenant des émoluments 2018 CHF 1'250'418





# Comptes annuels 2019 de la Commission

## Compte de résultat 2019

# **ERFOLGSRECHNUNG**

	<b>2019</b> in CHF	<b>2018</b> in CHF
Einnahmen aus Gebühren	1'778'122	1'248'418
Nettoerlös aus Leistungen	1'778'122	1'248'418
Bruttogewinn I	1'778'122	1'248'418
	100.0%	100.0%
Honorare Präsident und Mitglieder	-440'000	-448'000
Sozialversicherungen und Spesen Mitglieder und Präsident	-26'949	-29'319
Löhne Sekretariat	-717'626	-625'891
Sozialversicherungen und Spesen Sekretariat	-185'838	-159'344
Personalaufwand	-1'370'413	-1'262'554
Bruttoerfolg II	407'709	-14'136
	22.9%	-1.1%
Mietaufwand inkl. Nebenkosten	-87'368	-86'233
Unterhalt, Reparaturen	-8'324	-7'707
Büro- und Verwaltungsaufwand	-62'877	-63'681
EDV-Aufwand	-107'261	-99'068
Anderer Betriebsaufwand	-2'263	-2'964
Übriger betrieblicher Aufwand	-268'094	-259'653
Betriebliches Ergebnis vor Zinsen und Abschreibungen	139'615	-273'789
	7.9%	-21.9%



# **ERFOLGSRECHNUNG**

	<b>2019</b> in CHF	<b>2018</b> in CHF
Betriebliches Ergebnis vor Zinsen und Abschreibungen (Übertrag)	139'615 7.9%	-273'789 -21.9%
	7.570	-21.576
Abschreibungen Anlagevermögen	-2'900	-3'900
Betriebliches Ergebnis vor Zinsen	136'715	-277'689
	7.7%	-22.2%
Finanzaufwand	-299	-935
Finanzertrag	88	0
Betriebliches Ergebnis	136'504	-278'624
	7.796	-22.3%
Betriebsfremder Ertrag	0	75
Ausserordentlicher Ertrag	0	1'709
Ausserordentlicher, einmaliger und periodenfremder Ertrag	0	1'709
Überdeckung / Unterdeckung	136'504	-276'841
	7.7%	-22.2%



## Bilan au 31 décembre 2019

## BILANZ

AKTIVEN	31.12.2019 in CHF	31.12.2018 in CHF
UMLAUFVERMÖGEN		
Flüssige Mittel	1'101'058	655'355
Forderungen aus Leistungen	168'500	78'949
Aktive Rechnungsabgrenzungen	33'610	39'708
TOTAL UMLAUFVERMOGEN	1'303'168	774'012
	99.3%	98.5%
ANLAGEVERMÖGEN		
Mobile Sachanlagen	8'800	11'700
TOTAL ANLAGEVERMÖGEN	8'800	11'700
	0.7%	1.5%
TOTAL AKTIVEN	1'311'968	785'712
	100.0%	100.0%



## **BILANZ**

KURZFRISTIGES FREMDKAPITAL	
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen 20'357 16".	350
Passive Rechnungsabgrenzungen 169'825 155'	417
Total kurzfristiges Fremdkapital 190'182 171"	767
14.5% 21	.9%
LANGFRISTIGES FREMDKAPITAL	
Vorschuss SIX Swiss Exchange AG 371'338	0
Übrige langfristige Verbindlichkeiten 371'338	0
Total langfristiges Fremdkapital 371'338	0
28.3% 0	.0%
TOTAL FREMDKAPITAL 561'520 171"	767
42.8% 21	.9%
EIGENKAPITAL	
Eigenkapital Vorjahr 613'945 890"	786
Überdeckung / Unterdeckung 136'504 -276'8	B <b>41</b>
TOTAL EIGENKAPITAL 750'448 613'	945
57.2% 78	.1%
TOTAL PASSIVEN 1'311'968 785"	712
	.0%

# Aperçu général des avances de SIX :

	2019	2018
Solde initial des avances de SIX en début d'année	CHF 0	CHF 0
+ Avances de SIX en cours d'année	CHF 371'338	CHF 0
./. Renonciation de SIX aux avances à hauteur de la perte annuelle	CHF 0	CHF 0
= Solde final du compte d'avances en fin d'année	CHF 371'338	CHF 0



#### Annexe aux comptes annuels 2019

#### ANHANG

#### Angaben über die in der Jahresrechnung angewandten Grundsätze

Die vorliegende Jahresrechnung wurde gemäss den Vorschriften des Schweizer Gesetzes, insbesondere der Artikel über die kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung des Obligationenrechts (Art. 957 bis 961) erstellt.

#### **Anzahl Mitarbeiter**

Die Unternehmung hat im Jahresdurchschnitt im Berichts- und im Vorjahr nicht über 10 Vollzeitstellen.

Mietverpflichtungen mit einer Laufzeit > 1 Jahr	2019	2018
	in CHF	in CHF
Der Mietvertrag für die Geschäftsräumlichkeiten an der Stockerstrasse 54 in		
Zürich ist befristet bis zum 31. Mai 2022 und endet ohne Kündigung automatisch.		
Restbetrag der daraus resultierenden Verbindlichkeiten:	205'658	289'833



Rapport de l'organe de révision

Treuhand | Steuer- und Rechtsberatung Wirtschaftsprüfung | Unternehmensberatung Informatik-Gesamtibsungen



Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision an die Mitglieder der Übernahmekommission Zürich

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der Übernahmekommission für das am 31. Dezember 2019 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Präsident der Übernahmekommission verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Reglement entspricht.

OBT AG

David Brunner zugelassener Revisionsexperte lettender Revisor Nicola Bettoja

Zürich, 13. März 2020

- Jahresrechnung 2019 (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang)

# Composition personnelle de la Commission des OPA au 31 décembre 2019



Thomas A. Müller, Président Membre du conseil d'administration de Raiffeisen Suisse Président du conseil d'administration de Credit Exchange AG Membre du conseil d'administration de Società Navigazione del Lago di Lugano

Président de la Commission des OPA depuis le  $1^{\rm er}$  janvier 2016 Membre depuis le  $1^{\rm er}$  janvier 2012



Prof. Dr. Jean-Luc Chenaux, Vice-Président
Avocat, associé du cabinet Kellerhals Carrard à Lausanne depuis 2011
(www.kellerhals-carrard.ch)
Professeur de droit commercial à l'Université de Lausanne

Vice-président de la Commission des OPA depuis le 1<sup>er</sup>septembre 2017 Membre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015



Lionel Aeschlimann Associé gérant de Mirabaud SCA et CEO de Mirabaud Asset Management (www.mirabaud.ch) Membre du conseil de fondation de Avenir Suisse

Membre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012



Prof. Dr. Franca Contratto
Avocate, LL.M.
Titulaire d'une habilitation universitaire de l'Université de Zurich
Professeure assistante de droit économique et de droit des sociétés avec
spécialisation en droit des marchés financiers à l'Université de Lucerne
(www.unilu.ch)

Membre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015



**Prof. Dr. Mirjam Eggen** Avocate, LL.M. Professeure de droit privé à l'Université de Berne (www.ziv.unibe.ch)

Membre depuis le 1<sup>er</sup> août 2017





**Beat Fellmann** 

Membre du comité de direction de Exyte AG, Stuttgart Membre du conseil d'administration et président de l'Audit Committee de Vitra Holding AG

Membre du conseil d'administration, du comité des placements et des risques ainsi que de l'Audit Committee de Helvetia Holding AG

Membre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014



**Thomas Rufer** 

Consultant indépendant (THR Consulting, Thomas Rufer) Membre du conseil d'administration et président de l'Audit Committee de Givaudan SA

Membre depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007



Dr. Thomas Vettiger

Managing Partner de IFBC AG à Zurich (www.ifbc.ch)

Membre du conseil d'administration et président de l'Audit Committee de

Membre du conseil d'administration et président de l'Audit Committee de Investis Holding SA

Chargé d'enseignement en Corporate Finance à l'Université de Zurich

Membre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015



# Composition personnelle du secrétariat de la Commission des OPA au 31 décembre 2019



**Georg Gotschev** Dr. iur., avocat



Marie Jenny Dr. iur., LL.M. (Harvard), avocate



Marc D. Nagel lic. oec. HSG et lic. iur. HSG, avocat



**Lukas Roos** Dr. iur., avocat